

**SALLE SAINT BRUNO**

Association loi de 1901

9, rue Saint Bruno  
75018 PARIS

**RAPPORTS  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Comptes Annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

# GERARD MOITRIER

EXPERT-COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

35, Rue du Sentier - 75002 PARIS  
Tél. : 01 48 74 50 00+ - Fax : 01 48 74 58 67

SALLE SAINT BRUNO

Association régie par la loi de 1901

9, rue Saint Bruno

75018 PARIS

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

---

Exercice clos le 31 décembre 2017

---

Aux membres de l'Association,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association SALLE SAINT BRUNO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association SALLE SAINT BRUNO à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### *Référentiel d'audit*

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux membres de l'association**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral de la direction et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

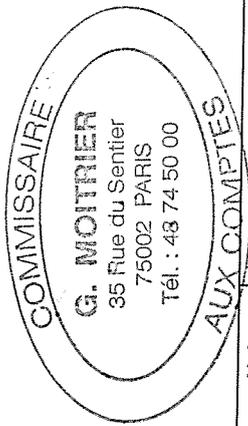
Paris, le 14 mai 2018

Le Commissaire aux Comptes

G. MOITRIER



**SALLE SAINT BRUNO**  
**BILAN SYNTHETIQUE 2017**  
 Edition du : 01/01/2017 au 31/12/2017  
 Soldes N-1 de l'exercice



ACTIF	Exercice N		N-1		PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :					Fonds associatifs		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres	112 599	112 599
- Fonds commercial					Réserves :		
- Autres	995	995			- Réserve légale		
Immobilisations corporelles	320 636	279 477	41 160	30 950	- Réserves réglementées		
Immobilisations financières	2 966		2 966	2 932	- Autres (fusion EPN-SSB)		41 611
<b>TOTAL I</b>	<b>324 597</b>	<b>280 472</b>	<b>44 125</b>	<b>33 882</b>	Report à nouveau		41 611
Actif circulant :					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(38 959)	(37 258)
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Subventions d'investissement	(17 449)	(1 701)
Marchandises					<b>TOTAL I</b>	<b>45 020</b>	<b>44 077</b>
Avances et acomptes versés sur commandes					Provisions pour risques et charges (II)	71 153	73 463
Créances :					Fonds dédiés		
Clients et comptes rattachés	13 800		13 800	7 985	Dettes	13 183	24 414
Autres	176 618		176 618	158 887	Avances et acomptes reçus sur commande		
Valeurs mobilières de placement – Livret A	76 602		76 602	160 507	Fournisseurs et comptes rattachés	91 352	38 421
Disponibilités (autres que caisse)	123 293		123 293	281	Dettes fiscales et sociales	89 319	53 409
Caisse	904		904		<b>TOTAL III</b>	<b>193 855</b>	<b>116 244</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>391 217</b>		<b>391 217</b>	<b>327 660</b>	Produits constatés d'avance (IV)	30 552	15 326
Charges constatées d'avance (III)	3 038		3 038	2 818	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>	<b>438 380</b>	<b>364 360</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>718 852</b>	<b>280 472</b>	<b>438 380</b>	<b>364 360</b>			

**Salle Saint Bruno**  
**Compte de résultat 2017**

COMMISSAIRE  
**G. MOITRIER**  
35 Rue du Séntier  
75002 PARIS  
Tél. : 48 74 50 00  
AUX COMPTES

CHARGES			PRODUITS		
	2017	2016		2017	2016
<b>60. ACHATS</b>	<b>76 951</b>	<b>62 179</b>	<b>706. RECETTES DES SERVICES RENDUS</b>	<b>12 614</b>	<b>9 261</b>
Alimentation et boisson	8 716	7 700	Marchandises		
Fournitures ateliers ou activités	3 974	3 692	Prestations de services	3 600	
Eau Gaz Electricité Combustibles	14 037	14 126	Produits des activités annexes	9 014	9 261
Fournitures entretien	1 118	1 185			
Fournitures administratives	1 459	2 954	<b>74. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>515 836</b>	<b>524 409</b>
Autres : Prestations de service	47 647	32 522			
<b>61. SERVICES EXTERNES</b>	<b>104 426</b>	<b>100 214</b>	<b>Etat :</b>	<b>136 328</b>	<b>158 930</b>
Crédit-bail	3 462	3 899	Préfecture – Acisé (EPE+EPN+FPH)	30 700	26 000
Locations de matériel	13 595	9 536	DRAC	18 700	23 750
Travaux d'entretien et de réparation	16 592	16 563	DIRECCTE	12 500	20 000
Primes d'assurances	2 938	3 259	DDCS Jeunesse / FDVA/FIPD	3 000	9 500
Documentation/Études/Recherches	315	403	Emploi aidé par l'Etat : Adulte relais	64 321	72 573
Loyers	66 955	65 842	FONJEP	7 107	7 107
Autres	570	713	<b>Collectivités territoriales :</b>	<b>297 182</b>	<b>333 333</b>
<b>62. AUTRES SERVICES EXTERNES</b>	<b>25 438</b>	<b>23 714</b>	Région Ile-de-France	0	22 168
Transports liés aux activités	170	26	Région Ile-de-France Emploi tremplin	23 167	25 750
Missions/Réceptions/Déplacements	4 855	4 139		0	
Autres Collectifs (Fresque+Magnolias)	1 281	720	Ville de Paris DDCT-CPO + CPO FGO	163 615	163 615
Rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires	4 460	4 490	Ville de Paris DDCT Hors CPO (Complément Adulte-relais + FPH+ Sub exceptionnelles 2016 + webradio)	23 600	26 600
Téléphone/Internet	6 460	4 910	Ville de Paris – DAE (CPO + PLVP)	33 000	41 500
Frais postaux	98	393	Ville de Paris – CPO Fête	41 500	43 000
Publicité/Publications/ Annonces	2 960	2 120	Ville de Paris – DASES	1 700	
Services bancaires et assimilés	1 065	699	Ville de Paris – DASCO	1 100	
Formation des salariés	3 450	5 585	Mairie 18° et CQ	9 500	10 700
Cotisation	639	633			
<b>63. IMPOTS ET TAXES</b>	<b>7 608</b>	<b>6 947</b>	<b>Fonds Social Européen – PLIE</b>	<b>51 750</b>	<b>30 647</b>
Taxes sur salaires	0		Fonds Social Européen – EPE	25 577	
Autres impôts et taxes	7 608	6 947			
<b>64. FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>431 630</b>	<b>421 315</b>	<b>Subventions privées :</b>	<b>5 000</b>	<b>1 500</b>
Salaires bruts	296 822	292 266			
Charges sociales de l'employeur	115 467	112 033	<b>75. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>104 859</b>	<b>110 097</b>
Autres (Préciser : TR+CO+mutuelle)	19 341	17 016	Adhésions/dons	715	3 230
<b>65. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>1 326</b>	<b>5 013</b>	Mise à disposition salles	97 394	97 983
<b>66. CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	Autres mises disposition (copie, fax...)	1 244	2 333
<b>67. CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>12 673</b>	<b>9 944</b>	Projets EPN + psc 1	5 507	6 551
<b>68. DOTATIONS</b>	<b>38 276</b>	<b>62 722</b>	<b>76. PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>102</b>	<b>0</b>
Dotation aux amortissements	10 068	9 194	<b>77. PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>9 509</b>	<b>6 959</b>
Dotations aux provisions	24 701	32 463	<b>78. REPRISE</b>	<b>33 738</b>	<b>33 800</b>
Engagements à réaliser	3 508	21 066	<b>79. TRANSFERTS DE CHARGES</b>	<b>4 223</b>	<b>5 823</b>
<b>TOTAL</b>	<b>698 329</b>	<b>692 048</b>	<b>TOTAL</b>	<b>680 881</b>	<b>690 348</b>

<b>Résultats</b>	<b>-17 449</b>	<b>-1 700</b>
------------------	----------------	---------------

<b>Bénévolat</b>	<b>34 000</b>	<b>29120</b>	<b>Bénévolat</b>	<b>34 000</b>	<b>29120</b>
------------------	---------------	--------------	------------------	---------------	--------------

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

### I – PRÉSENTATION ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux. Elle clôture un exercice d'une durée de 12 mois courant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Les comptes 2017 présentent un déficit de 17 449€.

Le budget global augmente légèrement (+6281€), cette augmentation est principalement due à l'augmentation de la masse salariale et des prestations de service.

L'exercice a été marqué par plusieurs mouvements de personnel :

- absence pour maladie d'une conseillère en insertion-coordinatrice emploi du 01/01/2017 au 31/10/2017, suivi d'une absence pour congés payés du 01/11/2017 au 31/12/2017. Ces congés ont été prolongés jusqu'au 02/02/2018, date de rupture de son contrat de travail dans le cadre d'une rupture conventionnelle.
- cette absence a été remplacée par une salariée en CDD de remplacement jusqu'au 31/10/17, puis en CDD du 01/11/17 au 11/02/2018.
- absence d'une conseillère en insertion pour maladie du 01/01/17 au 25/06/2017, puis du 28/08/17 au 26/10/17.
- cette salariée a été remplacée par une salariée en CDD de remplacement du 24/04/17 au 21/07/17 puis du 25/09/17 au 27/10/17.
- absence pour maternité d'une médiatrice – coordinatrice de l'Espace Public Numérique du 20/06/17 au 31/12/17.
- remplacement de ses fonctions de coordinatrice par le médiateur titulaire et de ses fonctions de médiatrice par un salarié en CDD de remplacement du 04/09/17 au 31/12/17.
- absence de l'agent d'accueil du week-end du 01/01/2017 au 31/05/17, remplacé du 01/01/17 au 01/02/17 par un agent en CDD de remplacement, lui-même remplacé du 11/02/17 au 31/05/17.

### II – PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont élaborés conformément aux dispositions du code de commerce ainsi qu'à celles du Plan Comptable général (CCG) et du plan comptable des associations tels qu'ils résultent des règlements CRC 99-01.

Les procédures d'enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées.

### III – NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

#### A. *Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé*

L'association respecte les règles habituelles d'amortissement et n'a pas recours aux amortissements dérogatoires. Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût

d'acquisition. Les durées d'amortissement, en mode linéaire ou dégressif, retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisations	Mode	Durée d'amortissement
Logiciels et matériel informatique	Linéaire	1-5 ans
Constructions	Linéaire	30 ans
Agencements, installations	Linéaire	3-10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3-5 ans
Mobilier	Linéaire	3-10 ans

	N-1	Augmentation	Diminution	N
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, logiciels	995 €			995 €
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels, outillage	173 405 €			173 405 €
Matériel de bureau et informatique	76 533 €	9 744 €		86 277 €
Mobilier	45 639 €			45 639 €
Autres matériels	4 781 €	1 534 €		6 315 €
Immobilisations en cours				9 000 €
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>	<b>301 353 €</b>	<b>11 278 €</b>	<b>0 €</b>	<b>321 631 €</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Amorts concession, logiciels	995 €			995 €
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Amorts installations techniques, matériels, outillage	146 501 €	5 440 €		151 941 €
Amorts autres immobilisations corporelles				
Amorts Matériel de bureau et informatique	76 994 €	3 691 €		80 685 €
Amorts Mobilier	44 190 €	857 €		45 047 €
Amorts Autres matériels	1 723 €	80 €		1 803 €
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>270 403 €</b>	<b>10 068 €</b>	<b>0 €</b>	<b>280 471 €</b>
<b>VALEURS NETTES COMPTABLES</b>	<b>30 950 €</b>			<b>41 160 €</b>

Les investissements constatés cette année ;

- Acquisition de matériel informatique pour l'Espace Public Numérique (renouvellement des PC fixes et des PC portables, acquisition de smartphones, routeur wi-fi...) et le siège de la SSB (PC fixes, portables d'occasion et 1 portable dédié au montage photo/vidéo).
- la SSB a obtenu une première tranche de subvention de 36000€ correspondant aux honoraires de l'architecte-maître d'œuvre pour son projet de rénovation financé dans le cadre du budget participatif dont 9 000€ inscrits en immobilisation en cours correspondant à la part estimée de réalisation en 2017.



## B. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées des cautions locatives de Paris Habitat :

	N-1	Augmentatbn	Diminutbn	N
Paris Habitat	2 932 €	33 €		2 966 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2 932 €</b>	<b>33 €</b>	<b>0 €</b>	<b>2 966 €</b>

## C. Stocks et en-cours

Néant

## D. Créances

Il n'y a pas de créances douteuses au 31/12/2017. Il y a eu 9 568€ de créances passées en pertes sur créances irrécouvrables dont 8 011€ concernent une perte sur la subvention du FSE PLIE 2017 et 1 548€ concernent principalement les produits des mises à disposition de salle.

## E. Valeurs mobilières de placement

L'association a ouvert un Livret A au Crédit Coopératif.

## F. Tableau des fonds propres

	MONTANT
Fonds associatifs sans droit de repr	41 611 €
Fonds associatifs + réserves	112 599 €
Résultat de l'exercice (perte )	-17 449 €
Report à nouveau	-38 959 €
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>97 801 €</b>



## G. Subventions d'investissement

Libellés	N-1	Augmentation	Diminution	N
Sub 1 équipement	121 230 €	28 800 €	-19 800 €	130 230
Sub 2 équipement	11 774 €			11 774 €
<b>TOTAUX</b>	<b>133 003 €</b>	<b>28 800 €</b>	<b>-19 800 €</b>	<b>142 003 €</b>
<b>Amortissement des subventions d'investissement</b>				
Libellés	N-1	Augmentation	Diminution	N
Amortissements	88 927 €	8 057 €		96 984 €
<b>TOTAUX</b>	<b>88 927 €</b>	<b>8 057 €</b>	<b>0 €</b>	<b>96 984 €</b>
<b>Solde à amortir</b>				<b>45 020</b>

L'augmentation de 28 800€ vient des 80% de 36 000€ correspondant à une première tranche de subvention d'investissement pour la rénovation de la SSB dans le cadre du Budget Participatif (versé en 2017).

La diminution concerne le montant de la subvention non consommée en 2017 et qui sera réglée en 2018.

La reprise se fait sur la durée des biens amortis.

## H. Provisions réglementées

Il n'y a pas de provisions réglementées au 31/12/2017.

## I. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges d'un total de 71 153€ figurent au bilan au 31/12/2017 et correspondent à :

	N-1	Augmentation	Diminution	N
<b>Provisions pour risques</b>				
Prov travaux SSB	10 000 €			10 000 €
Prov ASP EPE	7 550 €			7 550 €
Prov FSE 2016 PLIE	13 000 €		13 000 €	0 €
Prov FSE 2015	25 000 €			25 000 €
Prov FSE 2017 ( parcours linguistique)				4 000 €
Région – Projet Goutte d'Or & Vous	6 000 €		6 000 €	0 €
Prov Directe				6 000 €
<b>Total provisions pour risques</b>	<b>61 550 €</b>	<b>0 €</b>	<b>19 000 €</b>	<b>52 550 €</b>
<b>Provisions pour charges</b>				
Retraites	11 913 €	1 625 €		13 538 €
Provision risque poste coordinatrice				5 064 €
<b>total provisions pour charges</b>	<b>11 913 €</b>	<b>1 625 €</b>	<b>0 €</b>	<b>18 603 €</b>
<b>Total provisions</b>	<b>73 463 €</b>	<b>1 625 €</b>	<b>19 000 €</b>	<b>71 153 €</b>

## J. Fonds dédiés

Des fonds dédiés d'un total de 13 183€ figurent au bilan au 31/12/2017 et correspondent à :

2017	Subventions initiales	Solde N-1	Dépenses réalisées	Solde N
Etat et Mairie de Paris DDCT - FSIH	7 700 €	3 876 €	4 192 €	7 383 €
Ville de Paris - DAE- EPE- Actions collectives PLVP	0 €	9 000 €	9 000 €	0 €
Produits Fête de la Goutte d'Or	0 €	2 000 €	0 €	2 000 €
Fondation Bruneau pour le Collectif Magnolias	0 €	438 €	438 €	0 €
FDVA – Formation des bénévoles	0 €	2 100 €	300 €	1 800 €
DIRECCTE IDF EPE	0 €	3 000 €	3 000 €	0 €
FIPD – Parentalité	0 €	4 000 €	2 000 €	2 000 €
<b>TOTAUX</b>	<b>7 700 €</b>	<b>24 414 €</b>	<b>18 931 €</b>	<b>13 183 €</b>

## K. Emprunts et dettes

Il n'y a pas d'emprunts auprès des établissements de crédit au 31/12/2017.



## L. Échéances des créances et des dettes

Dettes 2017	Montant brut	A - d'1 an	De 1 à 5 ans
Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établist de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Fournisseurs et comptes rattachés	91 352 €	91 352 €	
Personnel et comptes rattachés	27 004 €	27 004 €	
Organismes sociaux	62 315 €	62 315 €	
Etat et autres collectivités publiques			
Dettes sur immobilisations			
Groupe et associés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	30 552 €	30 552 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>211 222 €</b>	<b>211 222 €</b>	<b>- €</b>

Créances 2017	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Autres immobilisations financières			
Créances financeurs douteux ou litigieux			
Créances et comptes rattachés	13 800 €	13 800 €	
Autres :	<b>176 618 €</b>		
Personnel et comptes rattachés		- €	
Organismes sociaux			
Subvention à recevoir	171 089 €	95 248 €	75 841 €
Groupe et associés			
Débiteurs divers	5 529 €	5 529 €	
Charges constatées d'avance	3 038 €	3 038 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>193 456 €</b>	<b>117 615 €</b>	<b>75 841 €</b>

Subventions à plus d'un an : FSE du PLIE 2017+ FSE PLVP 2017 à percevoir probablement en 2019 selon le temps d'instruction des bilans.

### M. Charges à payer et produits à recevoir

Détail des charges à payer	Total
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>91 351 €</b>
Fournisseurs	61 155 €
Fournisseurs factures non parvenues	30 196 €
<b>Autres</b>	<b>89 319 €</b>
Provisions sur congés payés	26 743 €
Provisions sur charges sociales sur congés payés	12 035 €
Autres	27 515 €
Cotisations sociales à payer (Urssaf, caisse retraite, prévoyance, formation continue)	23 026 €
Produits constatés d'avance	<b>30 552 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>211 222 €</b>



Détail des produits à recevoir	Total
<b>Subventions</b>	
EPEC PLIE 2017	43 739
FSE 2015	52 080
FSE PLVP 2017	32 102
Etat Adulte Relais	4 984
Etat Emploi Tremplin	666
Etat Direccte IDF EPE	15 000
Conseil Régional Projets EPN - GOV	17 918
Uniformation	2 297
Mairie de Paris DDCT – solde sub investissement	4 600
Autres	3 232
<b>Total Subventions à recevoir</b>	<b>176 618</b>

## V – NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

### A. Produits

Les produits de l'association sont composés de :

#### A.1 – Subventions

	2017	2016	2015
Etat	136 328 €	158 929 €	125 536 €
Ville et Département de Paris	264 515 €	274 715 €	261 322 €
Conseil Régional Ile de France	23 167 €	47 918 €	57 125 €
FSE	77 327 €	30 647 €	52 080 €
Subventions privées	5 000 €	1 500 €	4 450 €
Mairie du 18eme	9 500 €	10 700 €	9 332 €
<b>Total</b>	<b>515 836 €</b>	<b>524 409 €</b>	<b>509 845 €</b>



#### Détails des diminutions :

- Etat :
  - l'aide aux postes Adulte Relais diminue du fait de la vacance de poste à l'EPE.
  - La subvention DRAC pour le projet *Goutte d'Or et Vous* diminue dans la mesure où la subvention 2015 avait pour partie été reportée sur 2016.
  - une subvention exceptionnelle du Ministère de l'emploi acquise en fin d'année 2016 n'a pas été renouvelée en 2017.
  - en 2016, la SSB avait été soutenue par le FIPD (4 000€) non redemandée en 2017 car le projet n'avait pas été réalisé et st inscrit dans les fonds dédiés.
  - en 2016 la SSB a été soutenue pour des séances de formation des bénévoles qui n'ont pas pu être réalisées (Fonds dédiés) et n'a pas été sollicitée en 2017.
  - Au total = -27 600€

- Région Ile-de-France : en 2017, la région ne soutient plus ni l'EPE ni le projet Goutte d'Or et Vous, 1 emploi-tremplin est arrivé à échéance en octobre 2017 (à l'EPE). (-24 750€ au total)
- Ville de Paris : diminution de la DAE sur 1 parcours linguistique à visée professionnelle (cependant repris des fonds dédiés). 2 projets de l'EPE (l'accompagnement des assistantes maternelles et le projet de comité de suivi pluridisciplinaire) avaient été exceptionnellement soutenus en 2016, soutien non renouvelé en 2017 (-7500€).

Détails des augmentations :

- FSE : le poste de Référent PLIE créé mi-2016 a fonctionné complètement en 2017, cependant sur les 51 750€ conventionnés, 8011€ n'ont pas pu être justifiés et apparaissent en perte. Une nouvelle subvention FSE a été acquise pour la réalisation d'un nouveau parcours linguistique à visée professionnelle (25 577€), cependant 15 000€ de cette somme sont dédiés au financement de prestations linguistiques et une part a été mise en provision pour perte (4 000€).
- Etat : la politique de la ville a soutenu pour la 1ère fois l'EPN à hauteur de 5 000€.
- Ville de Paris : la DDCT a soutenu de manière exceptionnelle les ateliers web-radio et l'organisation d'un débat sur l'engagement dans le cadre des Parlons-en. La DASES finance pour la 1ère fois 1 parcours théâtre et emploi (1 000€ en 2017, 11 000€ en 2018) et le nouveau « Comité Local du Numérique » animé par l'EPN dans le cadre du programme Inclusion Numérique de la ville de Paris (700€ en 2017 et 4 300€ en 2018).
- La subvention de Paris Habitat à la Fête de la Goutte d'Or augmente de 3500€ en 2017 (de 1 500€ à 5 000€).

**A. 2 - Cotisations et autres produits de gestion courante**

	2017	2016	2015
Adhésion SSB	715 €	1 230 €	1 640 €
Participation aux cours EPN des particuliers	1 732 €	4 051 €	2 156 €
Contribution des associations - projets en partenariat EPN	3 449 €	2 500 €	4 276 €
Participation à la formation PSC1+FDVA	150 €	620 €	
Contribution carnets des Rencontres de la Goutte d'Or	175 €		
Participation aux mises à disposition de salles	97 394 €	97 983 €	94 243 €
Participation aux photocopies	1 244 €	1 713 €	1 620 €
Don EPE		2 000 €	
<b>Total produits de gestion courante</b>	<b>104 859 €</b>	<b>110 097 €</b>	<b>103 935 €</b>

Les produits de gestion courante diminuent de 5 239€ notamment en raison du non renouvellement d'un don exceptionnel fait à l'EPE en 2016 et de la diminution de la participation des stagiaires aux ateliers de l'EPN (changement de tarifs et de modalités d'inscription), compensée par la vente d'une prestation de formation professionnelle.



### A. 3 – Ventes

	2017	2016	2015
Buvette Fête de la Goutte d'Or	8 202 €	8 741 €	8 302 €
Vente T-Shirts Fête de la Goutte d'Or	482 €		
Participatbn repas équipes FGO	330 €	520 €	619 €
Prestatbn de formatbn pro – EPN	3 600 €		
<b>Total Ventes</b>	<b>12 614 €</b>	<b>9 261 €</b>	<b>8 921 €</b>

Les produits de la Fête restent stables grâce à la vente exceptionnelle de T-Shirts en 2017 et les produits de vente augmentent du fait d'une prestation de formation professionnelle réalisée par l'EPN pour les salariés de la régie de quartier du 19è.

### B. Charges d'exploitation

	2017	2016	2015
Achats	76 951 €	62 899 €	57 703 €
Services extérieurs	104 426 €	100 214 €	98 909 €
Autres services extérieurs	25 438 €	22 994 €	26 235 €
Impôts et taxes	7 608 €	6 947 €	6 587 €
Charges de personnel	431 630 €	421 315 €	413 610 €
Autres charges	1 326 €	5 013 €	3 011 €
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>647 379 €</b>	<b>619 382 €</b>	<b>606 055 €</b>

#### Détail des augmentations significatives

Pour les achats, ce sont les prestations de services qui augmentent et concernent exclusivement des prestations de formation linguistique dans le cadre d'un nouveau parcours linguistique à visée professionnelle à l'EPE.

L'augmentation des services extérieurs vient d'une légère augmentation des loyers et surtout de l'augmentation de la location de matériel pour la Fête de la Goutte d'Or, notamment du fait du changement de lieu.

L'augmentation des « autres services extérieurs » vient principalement de l'apparition de charges pour des collectifs pour lesquels la SSB sert de personne morale : collectif Magnolias et réalisation de la fresque de la rue de la Goutte d'Or.

L'augmentation des charges de personnel s'explique par :

- L'augmentation conventionnelle de l'ordre de 2 %/an
- L'activité sur une année pleine de la conseillère en insertion professionnelle – Référente PLIE
- L'augmentation plus spécifique de la coordinatrice des actions d'insertion.

#### Détail des diminutions significatives

- le poste de formation des salariés (compensé par un transfert de charges de l'OPCA)
- les charges de gestion courante : la part SACEM pour la Fête diminue et l'EPN constatait en 2016 des pertes sur factures de l'EPN non renouvelées en 2017
- une diminution des dotations aux provisions
- une diminution des fonds dédiés.

SSB – Annexe aux comptes 2017



### C. Résultat financier

La situation de trésorerie de la SSB lui a permis d'ouvrir un Livret A en septembre 2017 qui a généré un produit financier de 102€.

### D. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de - 3 164,48€ correspond à :

Charges exceptionnelles : principalement des charges sur exercice antérieur et en particulier une créance irrécouvrable de la taxe sur les salaires sur un exercice antérieur, des factures irrécouvrables sur les mises à disposition de salles et une perte sur la subvention PLIE 2016.

Produits exceptionnels : correspondent principalement à la quote-part des subventions d'investissement virées au compte de résultat.

### E. Transfert de charges

Les transferts de charges s'élèvent à 4 223 € euros et correspondent aux remboursements de formation professionnelle.

## VI – AUTRES INFORMATIONS

### A. Effectif moyen

	Nombre
Cadres	2
Employés	15
<b>TOTAUX</b>	<b>17</b>
<b>Equivalent ETP</b>	<b>10,98</b>
Service civique	3

### B. Bénévolat

L'association bénéficie de l'aide d'environ **250 bénévoles équivalent à 2 ETP**. La valorisation de cette contribution s'élève à 34000 € à partir du montant du SMIC horaire brut (9.76€) et peut être précisée ainsi :

- 15 bénévoles à l'EPE à raison de 800H de bénévolat dans l'année
- 20 bénévoles à l'EPN à raison de 900H de bénévolat dans l'année
- 2 bénévoles à raison de 200 heures pour le secteur AOL, 1 personne s'est investie sur la création d'un outil de suivi des réservations et de la facturation des mises à disposition de salles et 1 personne en appui administratif au secteur.
- 230 bénévoles à raison de 5h en moyenne de bénévolat sur la Fête + 25h pour 1 photographe bénévole + 50h pour un vidéaste bénévole = 1225 heures
- 3 bénévoles pour Goutte d'Or et Vous à raison de 90h de bénévolat pour l'année.
- 25 bénévoles à 5h de bénévolat en moyenne pour le Square de Noël = 125h

### C. Engagements hors bilan

#### C.1 - Cession de créances

Néant



*C.2 - Cautions bancaires*

Néant

*C.3 – Engagements de retraite*

Une provision pour engagement de retraite est déterminée pour les salariés de plus de 55 ans : le montant de cette provision s'élève à 13 538 € au titre de 2017.

*C.4 - Engagements de crédit bail*

2 photocopieurs en crédit bail :

1 à la SSB pour un loyer trimestriel de 339€ TTC, engagement de 5 ans à compter du 25/05/13 (21 trimestres),

1 à l'EPE pour un loyer trimestriel de 160€ TTC, engagement de 5 ans à compter du 24/05/13 (21 trimestres).

**D. Dirigeants**

Le montant global des indemnités versées aux membres du conseil d'administration est de :  
Néant

**E. Filiales et participations**

L'association ne détient aucune participation au sein de sociétés.

**F. Informations relatives aux honoraires d'audits et de commissariat aux comptes**

Le Cabinet MOITRIER assure la mission de commissariat aux comptes. A ce titre, ses honoraires s'élèvent à 4 440€ TTC.



**GERARD MOITRIER**

EXPERT-COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

35, Rue du Sentier - 75002 PARIS  
Tél. : 01 48 74 50 00+ - Fax : 01 48 74 58 67

SALLE SAINT BRUNO  
Association régie par la loi de 1901  
9, rue Saint Bruno  
75018 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS  
REGLEMENTEES

-----  
Exercice clos le 31 décembre 2017  
-----

Aux membres de l'Association,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé et que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Paris, le 14 mai 2018

Le Commissaire aux Comptes  
G. MOITRIER

